

AVENANT N°1

REGLEMENT DES MACHINES PROMOSPORT POUR LES CATEGORIES A2 - 600cc - 1000cc - MASTER

ARTICLE 6 – REGLEMENT TECHNIQUE

[...]

6.1. - Partie cycle

[...]

6.1.13. - Freins :

Il est permis le changement des flexibles, du liquide et des plaquettes de frein à condition que le dispositif adopté présente toutes les garanties de sécurité.

Pour toutes les catégories, les vis de fixation des étriers de freins avant doivent être arrêtées par un fil métallique de sécurité efficace. Les épingles ou agrafes de sécurité sont autorisées.

La séparation des durites de frein avant doit se faire au-dessus du té de fourche inférieur.

Le système et l'équipement ABS, des motos qui en sont équipées d'origine, peut-être déconnecté et/ou retiré. A l'inverse un système ABS ne peut être monté sur une moto qui n'en est pas équipée d'origine.

Les disques de freins avant peuvent être remplacés. ~~par un modèle Beringer (correspondance disque/moto disponible en annexe).~~

Les pistons d'origine peuvent être remplacés **pour 2025** mais les modèles en titane sont interdits.

REGLEMENT DES MACHINES PROMO DECOUVERTE

ARTICLE 5 - TABLEAU DES MODIFICATIONS

[...]

5.1. - PARTIE CYCLE

[...]

5.1.12. - Freins

Est autorisé le changement des flexibles, du liquide et des plaquettes de frein à condition que le dispositif adopté présente toutes les garanties de sécurité.

Les disques de freins avant peuvent être remplacés. ~~par un modèle Beringer (correspondance disque/moto disponible en annexe).~~

Le remplacement des flexibles, du liquide et des plaquettes de frein sont autorisés à condition que le dispositif adopté présente toutes les garanties de sécurité.

Pour toutes les catégories, les vis de fixation des étriers de freins avant devront être arrêtées par un fil métallique de sécurité efficace.

La séparation des durites de frein avant doit se faire au-dessus du té de fourche inférieur.